

# BAYARD PRESSE BON DE PIGE

Entre la rédaction ... .. appartenant à Bayard Presse S.A, située 3è5 rue Bayard, 75 008 Paris.  
Et

M. X., journaliste pigiste, demeurant à  
(n° de Sécurité Sociale n° de carte de presse..... )

il est commandé à la personne ci-dessus désignée le travail suivant :

Nature du travail (1)

En vue d'une publication dans le numéro ... .. du journal ci-dessus, pour la  
rubrique ... ..

Il est entendu que ce travail sera original et libre de tout droit et qu'il paraîtra en exclusivité dans le journal. Les conditions de reprises de ce travail sont fixées par l'accord « droit d'auteur » signé le (date), auquel le journaliste reconnaît adhérer. (2)

Pour ce travail, le journaliste pigiste percevra d'un commun accord la somme forfaitaire globale brute de ... .. €, sous réserve de fournir le travail commandé conformément à la demande rédactionnelle et sous les délais convenus. Cette somme sera versée sous déduction des cotisations sociales obligatoires, après avoir été augmentée des prorata de 13e mois et de congés payés dus pour la circonstance.

Le paiement interviendra au plus tard le : ... .. (3)

La publication étant soumise à des contraintes de fabrication très précises, le journaliste pigiste s'engage à respecter le planning convenu, dont notamment la date de remise, prévue le ... ..

Pour mémoire, les relations de l'entreprise Bayard Presse S.A et des journalistes pigistes sont notamment régies par l'accord " pigistes" signé le (date).

Pour la rédaction	Le journaliste pigiste
Nom	(signature précédée de la mention
Signature	manuscrite " lu et approuvé ")

Fait le ... .. en double exemplaire.

---

(1) Il conviendra de préciser la nature exacte de la commande en indiquant par exemple pour un travail rédactionnel, le nombre de signes au de feuillets demandés. Ces précisions identiques seront données pour d'autres travaux, comme des illustrations au des photos.

(2) En cas de non adhésion à cet accord, le journaliste pigiste perd le bénéfice des dispositions qui en résultent et son travail ne pourra de ce fait être réutilisé, ni par lui, ni par l'entreprise. En cas de non adhésion, merci de cocher distinctement la case ci-après:

(3) Sauf exception, cette date se situera au plus tard 45 jours après la date de remise du travail commandé.